RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2024

Quand suis-je recensé ?

j'habite dans une commune de :

- de 10 000 habitants

Le recensement y est exhaustif, il a lieu tous les 5 ans.

Pour vérifier si votre commune est concernée par le recensement cette année, rendez-vous sur :

le-recensement-et-moi.fr

+ de 10 000 habitants

Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de 8% des logements :

votre logement d'habitation en fait peut-être partie !

Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier de votre commune** dans votre boîte aux lettres au début du mois de janvier.

Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevez dans votre boîte aux lettres ou via la visite d'un agent recenseur, **une notice internet** contenant **vos identifiants et codes de connexion pour répondre sur internet :** le-recensement-et-moi.fr

Vous pourrez également **répondre sur papier.**

PARTIES PRENANTES